



Libre Pensée 59-62

FÉDÉRATION 59/62 DE LA LIBRE PENSÉE
MRES, 5 rue Jules de Vicq, LILLE
(06.86.83.95.53)

Communiqué

Procession du 15 août : la municipalité de Bruay-La-Buissière méconnaît le principe de laïcité

La Fédération du Nord et du Pas-de-Calais de la Libre Pensée a pris connaissance de l'invitation adressée par le maire et conseiller départemental de Bruay-La-Buissière, Ludovic Pajot, et le nouveau député de la 10^{ème} circonscription du Pas de Calais, Thierry Frappé, tous les deux membres du Rassemblement national, à participer à la procession de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes le 15 août, à l'occasion de l'Assomption.

Diffusée sur la page facebook officielle de la commune, cette invitation a choqué bon nombre d'administrés.

Ville de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**



Ludovic PAJOT
Maire de Bruay-La-Buissière
Conseiller départemental du Pas-de-Calais

Thierry FRAPPE
Député du Pas-de-Calais

Robert MILLE
Adjoint au Maire de Bruay-La-Buissière
délégué à la Culture et au Patrimoine
architectural et historique

ont le plaisir de vous convier à la procession de la chapelle

Notre-Dame de Lourdes

Chapelle Gilliot

Lundi 15 août 2022 à partir de 17h

en présence de

Jean-Paul POURCHEZ
Bénévole à la restauration de Notre-Dame de Lourdes

Bruno BOURREZ
Prévôt de la Confrérie des Charitables de Labuissière

- 17h00 : rendez-vous place de Lavolville
- 17h15 : départ du cortège (rue Pierre Brossolette)
- 17h30 : arrivée à la chapelle (bénédictio par le prêtre)
- allocutions :
 - Jean-Paul POURCHEZ, Bénévole à la restauration de Notre-Dame de Lourdes
 - Bruno BOURREZ, Prévôt de la Confrérie des Charitables de Labuissière
 - Thierry FRAPPE, Député du Pas-de-Calais
- dépôt de gerbe
- verre de l'amitié

La religion catholique serait-elle devenue la religion officielle en France pour l'extrême-droite ?

La Fédération du Nord et du Pas-de-Calais de la Libre Pensée dénonce cette violation du principe de laïcité de la part du Rassemblement national et rappelle les principes de la Loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État dont l'article 2 dispose que « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ».

L'invitation officielle d'une municipalité à un événement religieux constitue une reconnaissance du culte et méconnaît donc la loi.

Rien n'empêche M. Pajot et M. Frappé, s'ils le souhaitent, de participer à titre privé à une procession religieuse le 15 août, mais ils ne peuvent pas le faire en tant qu'élus de la République.

Alors que la sécularisation continue à progresser en France et dans le monde, la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais de la Libre Pensée déplore une volonté d'un certain nombre de responsables religieux de cléricaiser à nouveau l'espace public pour mieux influencer les institutions et condamne l'instrumentalisation du fait religieux par des responsables politiques pour des raisons idéologiques.

Celles et ceux – comme M. Ciotti – qui auraient voulu inscrire les racines chrétiennes de la France dans notre Constitution, celles et ceux – comme M. Briois ou M. Wauquiez – qui érigent des crèches de Noël dans les bâtiments publics, celles et ceux – comme M. Ménard à Béziers, M. Delafosse à Montpellier ou MM. Pajot et Frappé à Bruay-La-Buissière – qui participent en tant qu'élus de la République à des processions ou des messes et voudraient interdire le burkini dans les piscines ou le voile dans la rue poursuivent un but politique : celui de l'affirmation d'un nationalisme réactionnaire et identitaire hostile aux musulmans.

La Fédération du Nord et du Pas-de-Calais de la Libre Pensée invite tous les citoyens soucieux de combattre les atteintes à la laïcité et l'emprise de la religion à la rejoindre dans son combat.

Lille, le 15 août 2022

Pour la Libre Pensée 59/62

Daniel DUBOIS et David NOËL